

ANNEXES

ANNEXE 1 : les ambiguïtés potentielles du questionnement PCV

Qu'elles aient ou non donné lieu à un questionnement spécifique dans le cadre de l'enquête méthodologique, on trouvera ici la liste complète des réflexions ex ante mettant en évidence des ambiguïtés potentielles dans le questionnement (dans l'ordre du questionnaire ; la question est en gras, les commentaires en maigre ; les italiques au sein d'une question ont été rajoutés par nous pour indiquer les points sujets à discussion).

Le questionnaire de PCV débute par la partie dite « fixe » (en Mai, il s'agit du tableau de composition du ménage et d'un module Indicateurs Sociaux, dans le champ « Santé, logement, endettement des ménages ». Certaines questions portent sur la totalité du ménage, d'autres sont individuelles : pour ces dernières, on interroge au plus trois personnes dans le ménage, sélectionnées aléatoirement. Une d'entre elles est sélectionnée aléatoirement pour répondre à la partie Variable « Participation culturelle et sportive » qui nous intéresse ici. Celle-ci débute par quelques questions destinées à préciser quelques éléments du contexte importants pour le sujet, à savoir des questions portant sur la durée hebdomadaire du travail et sur la prise de congés, sur les déplacements domicile-travail.

Commence ensuite la **partie consacrée aux pratiques culturelles et sportives**, que nous allons détailler.

Elle débute par un questionnement sur ce qui se passe dans le cadre des études ou de la profession.

Pour les actifs et les étudiants :

Question T7 : « Etes-vous tenu, pendant votre travail ou vos études, de pratiquer des activités sportives ? ».

Question T9 : « Etes-vous tenu, pendant votre travail ou vos études, de pratiquer des activités artistiques ou culturelles ? ».

Avec, en commentaire « Faire de la peinture, de la musique, de la photo, du théâtre ; aller à un concert, au théâtre, au cinéma ; visiter un musée, une exposition, un monument historique »

Sur ces deux questions, deux remarques :

. Aucune définition du champ des activités sportives n'est fournie et les précisions quant au champ des activités artistiques ou culturelles ne sont données qu'en commentaire ; elles risquent donc de ne pas être lues

A partir de quand est-on « tenu » de faire l'activité ? Un enseignement qui lit la presse et s'en sert éventuellement pour nourrir ses cours est-il tenu professionnellement de lire un quotidien ?

La partie suivante s'adresse à tous, et concerne l'écoute des médias

Question TE3 : « Au cours des douze derniers mois, combien de fois environ avez-vous regardé la télévision, que ce soit chez vous ou ailleurs ? » avec en remarque « On exclut les cassettes vidéo ou DVD ». Les modalités prévues pour la réponse étant : « n fois par Jour/semaine/mois/année ».

La précision donnée en remarque n'est pas forcément lue ; on peut aussi se demander si elle est pertinente. Exclure le fait de regarder des cassettes et DVD préenregistrés peut s'expliquer, si on veut appréhender les usagers du service public ou commercial de télévision ; par contre exclure les émissions que l'on enregistre soi-même et que l'on regarde en différé est beaucoup plus discutable. Les risques qu'une telle convention ne soit pas respectée, faute d'en comprendre la logique et l'utilité, sont élevés Il doit aussi se poser un problème de collecte : comment le ménage peut-il faire cette soustraction ? Comment peut-on se souvenir de tels détails ?

Le vocable « combien de fois » est ambigu. Faut-il comprendre « combien de jours ? » « combien d'émissions ? », « combien de plages d'écoute ? ». Quand, au cours d'une journée, le téléviseur reste allumé, mais qu'on ne le regarde que de temps à autre, doit-on répondre « une fois » ou « n fois » si on s'est interrompu (n-1) fois ?

On relèvera aussi une certaine incohérence entre la façon dont la question est posée, en termes de nombre d'occurrences, et le libellé de la réponse, qui renvoie à un registre fréquentiel. Cette question a d'ailleurs été modifiée par rapport au test CAPI 1 (c'est cette version test qui était présentée au Label). Elle était alors rédigée de la façon suivante : « Combien de fois en moyenne regardez-vous la télévision, que ce soit chez vous ou ailleurs (chez des amis, au café....) en dehors des cassettes vidéo ou des dévédéroms ? », les modalités de réponse étant les mêmes qu'à la question précédente.

L'usage du terme « en moyenne » faisait hiatus avec le reste de la question : que signifie un nombre d'occurrence en moyenne sur une période de temps déterminée ? « En moyenne, sur 12 mois » aurait été une formulation acceptable (on calcule une moyenne sur les années récentes, par exemple ; « au cours des 12 derniers mois, à quel rythme (ou fréquence), en moyenne » aurait eu un sens (avec une moyenne entre les diverses périodes de l'année)). La question retenue n'a pas vraiment de sens. Une autre difficulté est le calcul d'une valeur moyenne, même si on peut faire l'hypothèse que le concepteur ne s'attend pas à un calcul mathématique d'une vraie moyenne. Lorsque la personne interrogée a des habitudes très différentes entre la semaine et le week-end, entre les périodes travaillées et les vacances, il est difficile pour elle de faire de tête un calcul, même approché d'une moyenne. Il aurait été beaucoup plus simple de décomposer la question en plusieurs étapes : la première aurait été une question filtre « au cours des 12 derniers mois vous est-il arrivé de regarder la télévision.... » à laquelle il est facile -et donc rapide- de répondre ; pour ceux ayant donné une réponse positive, on poserait une question sur l'existence d'une régularité et on différentierait le questionnement ensuite, en terme de nombre d'occurrence lorsqu'il n'y a pas régularité (avec usage de tranches plutôt qu'une question en clair impossible à renseigner précisément) et en terme fréquentiel lorsqu'il y a régularité.

Cette remarque s'applique à de nombreuses questions ultérieures mais ne sera plus reprise systématiquement.

Question TE6 : « Au cours des douze derniers mois, combien de fois environ avez-vous regardé les programmes suivants :

1. Le journal télévisé ou une chaîne d'information
2. Des feuilletons, des séries (exemples : Les feux de l'amour, Madame est servie, Friends, Urgences, X-files, Julie Lescaut)
3. Des films (en dehors des feuilletons et des séries)
4. Des jeux, des émissions de variétés
5. Des matches, des courses, des tournois ou d'autres événements sportifs
6. Des magazines ou documentaires sur le sport (exemples : Télé foot, Stade 2, Le journal du sport, un documentaire sur la vie de Marcel Cerdan)
7. Des clips
8. Des concerts, des pièces de théâtre, des opéras, des spectacles de danse
9. Des magazines ou documentaires sur l'histoire, la littérature, la peinture, la musique ou toute autre forme d'art (Exemples : Les mercredis de l'histoire, le journal du cinéma, Double jeu)
10. Des magazines ou documentaires sur d'autres sujets (animaux, nature, sciences, voyages..) (ex : Thalassa, Métropolis, C'est pas sorcier, Des racines et des ailes, Faut pas rêver, E=M6..) »

avec en remarque « On exclut les cassettes vidéo ou DVD ; on inclut le fait de regarder la télévision chez des amis, au café». Les modalités de réponse sont les mêmes qu'à la question TE4. (d'où la même remarque sur le hiatus entre question et réponse) .

Cette question a été très remaniée suite aux remarques faites lors de l'instruction du dossier par le Comité du Label : la version initiale était en effet entachée d'ambiguïté et aucun exemple concret n'était fourni, la question restant au niveau de catégories abstraites. On y utilisait en particulier le vocable d' « émission culturelle ». C'est suite aux tests en bureau que l'on a pu montrer que pour certains un documentaire sur la vie sauvage des animaux était parfois considéré comme une émission culturelle, parfois non. Plus généralement certains avaient une conception très étroite de ce qui est culturel (au sens de ce qui est du ressort du Ministère de la Culture et de la Communication soit ce qui a trait au domaine traditionnel des neuf muses), d'autres ayant une vision plus large : est culturel tout ce qui permet d'apprendre quelque chose. La dénomination « émission culturelle » a donc été éliminée, la présente nomenclature produite, avec les exemples fournis.

Restent des ambiguïtés possibles sur la façon de compter. Quand on regarde les six épisodes du « feuilleton de l'été », a-t-on regardé des feuillets une fois ou six fois ? Quand on regarde deux émissions sur le tour de France, le même jour a-t-on regardé une fois ou deux fois des événements sportifs (à l'ambiguïté sur le nombre de fois se rajoute la question de la limite entre les rubriques 5 et 6 ; le rappel de l'étape du jour du Tour de France, du Paris-Dakar est-il à classer en 5 en tant qu'événement sportif ou en 6 en tant que magazine sur le sport ?). Des ambiguïtés similaires peuvent exister entre les modalités 8 et 9 : classe-t-on différemment « Musiques au cœur » selon que l'édition de la semaine correspond à un retransmission de concert ou à un interview d'artiste, éventuellement entrecoupé d'extraits de concert ? Qu'est-ce qui fait la différence ? Est-ce selon que la diffusion du concert est intégrale ou non, en direct ou non, quasi brute ou accompagnée d'un commentaire...Rien n'est dit...

A titre d'information, voici quelques exemples de libellés utilisés lors du test et qui ont été modifiés :

« Des documentaires (voyage, animaux, sciences et techniques...) ?

Des retransmissions de concerts, pièces de théâtre, opéra ?

Des émissions sur l'art ou la culture (histoire, littérature, cinéma, peinture...) ?

Des retransmissions d'événements sportifs (matchs, courses cyclistes, , tournois de tennis...) »

On notera que des mots inutiles (usage du mot retransmission, émission, qui vont de soi quand on parle de télévision) ont été supprimés, l'allègement obtenu ayant été mis à profit pour préciser la liste des exemples.,

Questions TE7 et TE8:

« Au cours des douze derniers mois, du lundi au vendredi (resp. le week-end, le samedi et le dimanche) combien d'heures avez-vous regardé la télévision, que ce soit chez vous ou ailleurs avec en remarques « on exclut les cassettes vidéo ou dvd , on inclut le fait de regarder la télévision chez des amis, au café » et, pour la seconde question, la remarque supplémentaire « additionner les deux jours : la réponse attendue est un nombre d'heures moyen par week-end ». Les modalités de réponse sont fréquentielles, comme à la question TE3.

Le problème est de même nature qu'à la question précédente : comment déduire les temps passés à regarder les cassettes, surtout quand il s'agit de programmes enregistrés soi-même et regardés en différé ?

Cette question était formulée différemment pour le test : « en semaine, combien d'heures en tout regardez-vous habituellement la télévision », les mêmes modalités de réponse étant prévues. L'usage de la locution « en tout » était plus perturbant qu'utile ; quant au mot « habituellement » il posait problème : comment le comprendre quand la personne a des pratiques très différentes pendant les vacances et le reste de l'année, ou selon les saisons : faut-il faire une moyenne (pondérée en fonction des durées relatives à chaque période, ce qui doit excéder les capacités en calcul mental de la plupart des enquêtés, ou se référer à la période la plus longue, sans doute pas. A nouveau, il aurait fallu décomposer, avoir une première question sur la régularité et, en fonction de la réponse obtenue, collecter une ou plusieurs valeurs, de façon à pouvoir reconstruire ex post une moyenne qui soit significative. La solution adoptée dans le questionnaire final ne va pas jusque là et propose une solution intermédiaire, en progrès par rapport à la formulation du test, mais qui de fait masque la difficulté et ne la résout pas. Si l'enquêté cherche à répondre de façon précise, il doit bien d'une façon ou d'une autre synthétiser plusieurs chiffres en un seul, et ce de tête.

Une difficulté autre réside dans la façon de définir la « semaine » et le « week-end ». L'interprétation d'une telle question est difficile, car il y a des catégories de personnes pour lesquelles le jour chômé n'est pas le samedi, mais le lundi (certains indépendants, employés de commerce). Le choix fait par les concepteurs est clair ; il privilégie l'aspect audience (qui regarde les programmes de ces jours là) : il faut bien voir lors de l'exploitation que l'on ne peut interpréter les chiffres comme s'il s'agissait de mesurer le rôle de la télévision pour occuper les jours sans travail professionnel.

Notons, par rapport au test, un progrès dans l'ordre des questions : au test, cette question venait avant les questions relatives aux programmes regardés. La faire venir après est plus satisfaisant du point de vue du processus de remémoration

Question TE9 : « Combien de cassettes vidéo et de DVD y a-t-il en tout dans votre ménage ?

** Quel que soit le genre (film, dessin animé...)

On inclut les cassettes enregistrées par le ménage.

On exclut les films de vacances, de famille, de voyage...**

Les précisions données en commentaires sont essentielles. Mais, non incluses dans la question, elles ne sont lues que sur demande ; c'est sans doute insuffisant.

Question TE10 : « Au cours des douze derniers mois, combien de fois environ avez-vous regardé des cassettes vidéo ou des DVD loués, empruntés ou enregistrés ? »

**** Quel que soit le genre (film, dessin animé...)****

Telle qu'elle est la question exclut les cassettes ou DVD achetés (d'où un champ différent de celui de la question précédente). La raison n'en est pas claire. Il peut s'agir d'une erreur. Si c'est voulu, il aurait fallu attirer l'attention sur la raison de cette exclusion spécifique.

Question R1 : « Au cours des douze derniers mois, combien de fois environ avez-vous écouté la radio, que ce soit chez vous ou ailleurs ? »

**** Y compris en voiture, avec un baladeur, pendant que vous travaillez**

Hors écoute passive imposée (bar, lieux publics)**

Question R2 : « Au cours des douze derniers mois, combien de temps en moyenne avez-vous écouté la radio, que ce soit chez vous ou ailleurs ? »

**** Y compris en voiture, avec un baladeur, pendant que vous travaillez**

Hors écoute passive imposée (bar, lieux publics)**

A nouveau ces précisions, essentielles, auraient dû être incluses dans la question et non être seulement lues en cas de problème.

Question R3 : « A la radio, vous écoutez en particulier..

1. **Les informations**
 2. **Des retransmissions de concerts, pièces de théâtre, opéra ou des émissions culturelles (littérature, cinéma, musique, histoire, etc.) ?**
 3. **De la musique ?**
 4. **Des émissions ou retransmissions sportives ?**
- (avec possibilité de répondre oui/non pour chaque item)

Remarques un peu analogues à celles faites à propos de la question TE6. Comment séparer 2 et 3 : quand on écoute de l'opéra ou des retransmissions de concert, doit-on aussi dire que l'on écoute de la musique ? Le problème lié au vocabulaire « émission culturelle », évacué de la question relative à la télévision, réapparaît ici sans que l'on sache exactement ce qu'il recouvre : le « etc. » qui clôture la liste d'exemples est une façon bien maladroite d'évacuer le problème : ce n'est pas au ménage de pallier les insuffisances de la conception. Des émissions scientifiques sont-elles culturelles ? Doit-on ou non traiter la géographie différemment de l'histoire ? A l'exploitation, comment pourra-t-on interpréter un agrégat aussi vague, regroupant des pratiques intéressant a priori des publics différents (opéra et émissions médicales, par exemple).?

Question P1 : « Au cours des douze derniers mois, y compris pendant vos vacances, avez-vous lu, même si vous ne l'avez pas acheté...

1. **Ouest-France, Le Parisien, Le Midi-Libre ou un autre quotidien régional d'informations générales ?**

****Autres exemples : les dernières nouvelles d'Alsace, Le Dauphiné libéré, La Montagne »**

****instruction enquêteur : citer le quotidien régional local****

2. **Le Monde, le Figaro, Libération ou un autre quotidien national d'informations générales**

****Autres exemples : la Croix, l'Humanité****

Si oui, y lisez-vous

- a. **Les articles sur la culture**
- b. **Les articles sur le sport**

3. **Un quotidien sportif**

****Exemple : l'Equipe ****

4. **Un autre quotidien (économique ou financier, presse étrangère etc.) ?**

****Exemples : quotidien économique ou financier (Les Echos, la Tribune etc.), presse étrangère (El País, The Times etc.), journaux gratuits d'informations générales (métro, 20 minutes) ****

Cette question, elle aussi, a été fortement modifiée lors de la phase de préparation. Dans la version initiale, pour chaque item, on commençait par un énoncé renvoyant à des catégories abstraites

génériques (quotidien national d'information générale...), les exemples ne venant qu'après (dans le premier test, il n'y avait même aucun exemple prévu dans le questionnement lui-même) ; les catégories générales n'étaient d'ailleurs que rarement bien identifiées. La formulation actuelle est sans conteste meilleure. Restent quelques points discutables : les journaux gratuits ne sont évoqués qu'en exemple, d'où des risques d'oubli ; pour un étranger qui lit le quotidien d'information générale de son pays, doit-on coder 2 ou 4 (le mot « étranger » utilisé face à un étranger désigne-t-il la France ou son pays) ?

La rubrique « articles sur la culture » pose le même problème que pour la télévision et la radio (à ceci près qu'il y a souvent une page identifiée comme page culture-loisir, ce qui contribue à cibler le problème, mais pas à l'éradiquer complètement : un article de voyage sur un pays exotique est-il un article sur la culture ? Et un article présentant le festival de jardins de Chaumont sur Loire (à la fois jardins et art contemporain) ? A ce moment du questionnaire, l'enquêté n'a pas fait le tour des pratiques dites culturelles dans l'enquête ; il n'a donc aucun moyen d'identifier le registre des pratiques qui sont considérées comme dans le champ par les concepteurs. On peut considérer que ce n'est pas grave, la réponse étant seulement en Oui/non, sans chercher à mesurer des fréquences. Mais dans ce cas, il aurait mieux valu poser la question sous la forme « vous arrive-t-il de lire... » ? ou « lisez-vous en général... » ? Car si l'enquêté traduit la question en « lisez vous systématiquement » le problème de la frontière se retrouve posé.

Une dernière remarque peut être faite sur le contenu que l'on doit donner au mot « lire » dans le contexte de la presse. En général, quand on lit un livre, on lit dans la continuité, la plupart du temps en totalité. Ce type de lecture est plutôt exceptionnel quand on s'intéresse à la presse. Lire quelques titres dans le journal familial ne doit pas suffire à faire répondre oui...mais est-on sûr de la façon dont les individus se comportent : à partir de quel volume d'information effectivement lu déclarent-ils lire ? On peut supposer qu'au niveau ménage ceci n'a guère d'importance pour les quotidiens achetés (il est peu probable que l'on achète durablement quelque chose que personne ne lit vraiment ; mais le problème se pose, entier, pour les pratiques individuelles.

Question P2 : On s'intéresse maintenant aux journaux et magazines qui paraissent toutes les semaines, tous les mois ou moins souvent

« Au cours des douze derniers mois, avez-vous lu ou consulté, même si vous ne l'avez pas acheté...

****y compris dans une salle d'attente****

1. un magazine de télévision

2. un magazine ou une revue d'histoire, de littérature, de cinéma, de peinture, de musique ou une autre revue culturelle

**** Exemples : les inrockuptibles, Rock et folk, Première, Positif, Beaux-arts magazine, Lire, Le magazine littéraire, Historia**

Hors programme des spectacles, Officiel des spectacles**

3. Un magazine de sport

****Exemples : France Football, Le cycle, Tennis magazine, l'automobile magazine ****

4..Un magazine scientifique ou technique ?

****Exemples : Science et vie, Alternatives économiques, Ciel et Espace, La Recherche, PC magazine ****

5. Un autre type de magazine, revue ou périodique (informations générales, loisir, santé, mode, famille, beauté, décoration, cuisine, voyage, animaux) ?

****exemples : Le Nouvel Observateur, Géo, Rustica, Top santé, Que choisir, Elle, Paris Match, Parents****

Comme la précédente, cette question a été précisée au cours de la phase de test. La version initiale recourrait à des catégories abstraites utilisant des dénominations très éloignées du langage courant (« un hebdomadaire ou mensuel national d'informations générales », « un hebdomadaire ou mensuel local ou régional d'informations générales », « un magazine ou une revue culturelle (littérature, musique, cinéma...) ») ; dans ce dernier exemple, il faut souligner que les points de suspension dans la parenthèse visant à préciser le contenu du mot « culturelle » prive l'explication de toute efficacité : de fait elle s'attarde sur ce qui est le plus évident -la littérature, la musique sont au cœur de ce que tout un chacun qualifie de culturel- et fait l'impassé sur ce qui fait question -une revue géographique, ou consacrée à la vie des animaux est-elle ou non « culturelle » ? La nomenclature adoptée dans la question définitive fait un choix explicite, qui peut être contestable dans l'absolu mais qui a le mérite de permettre une collecte homogène d'un ménage à l'autre et de conduire à des rubriques dont le contenu est identifié sans ambiguïté.

Après cette partie consacrée aux divers médias, le questionnaire se tournait vers d'autres Activités et pratiques culturelles, avec une phrase d'introduction « Nous allons maintenant parler d'autres loisirs », phrase qui introduit bien inutilement le concept de « loisir » dont on sait à quel point il est difficile à définir.

Question L2 : « Au cours des 12 derniers mois, en tenant compte de vos lectures de vacances, avez-vous lu ...

des romans policiers ou d'espionnage

des romans sentimentaux

des romans d'auteurs classiques (ex : Zola ? Balzac, Camus, Shakespeare, Cervantes)

des romans d'un autre genre (ex : science-fiction, romans contemporains, histoires vécues)

des livres sur l'histoire (dont biographies de personnages historiques)

des livres politiques, religieux, économiques, de sciences humaines

des livres scientifiques et techniques (ex : astronomie, médecine...hors livres professionnels)

des livres de cuisine, de décoration, de bricolage, d'ameublement, de jardinage, des guides de voyage

Des livres d'art ou de photographie

Des livres sur le sport

Un autre type de livres »

Avec une remarque sur la question : « en dehors de vos obligations scolaires ou professionnelles »

Cette question a déjà fait l'objet de remarques dans le corps du texte. On peut rajouter d'autres considérations, car c'est une question délicate.

Premier point relatif au champ à retenir : qu'entend-on exactement par « en dehors des obligations scolaires ou professionnelles » ? la limite n'est pas aussi simple à faire qu'il pourrait sembler à première vue, comme on l'a déjà évoqué au début de cette annexe (questions sur les obligations professionnelles ou étudiantes). Deux ou trois exemples supplémentaires peuvent faire comprendre la nature de la difficulté. Quelqu'un qui lit, par exemple, un livre d'économie, en vue d'acquérir les connaissances qui lui manquent pour pouvoir réussir un concours professionnel qu'il envisage passer ultérieurement : il n'y a pas obligation, mais il y a un lien avec l'activité professionnelle. Inclut-on ou non la pratique de lecture correspondante ? Un enseignant qui utilise systématiquement ce qu'il lit pour nourrir ses cours ne lit-il rien en dehors de ses obligations professionnelles ? agir ainsi serait certainement excessif. Enfin un étudiant qui lit toute l'œuvre d'un auteur dont un titre seulement est au programme : ses lectures complémentaires, librement choisies, peuvent lui permettre d'avoir une meilleure note à l'examen, et ont donc un impact sur les études, d'où une motivation partiellement professionnelle : que compte-t-on dans ce cas, tout, rien, tout sauf le litre obligatoire ? La difficulté des arbitrages à faire, jointe au peu de temps laissé à l'enquête pour la réflexion laisse sceptique quant à la précision de ce que l'on obtient en fin de compte.

Le deuxième problème est lié au contenu des différentes rubriques et surtout à la façon dont les enquêtés se représentent ces catégories et leurs frontières. Pour le test, il y avait seulement 4 rubriques, et on utilisait le vocable intellectuel d'« essai ». Ici c'est mieux, mais, dans le détail, les problèmes de frontières abondent. Qui reconnaît lire des « romans sentimentaux », avec cette condescendance voilée qui transparaît dans l'usage du mot « sentimental » avec ce qu'il convoie de mépris envers l'eau de rose d'un sentimentalisme dégoulinant et douceâtre ? La lectrice amatrice de romans d'amour et férue de Delly a-t-elle conscience de lire des « romans sentimentaux » ? Un roman classique ou contemporain qui traite de sentiments (existe-t-il des romans qui n'en traitent pas ?) sont-ils des romans « sentimentaux » : où s'arrête t-on ?

Quelle différence mettre en avant pour séparer ce qui relève du genre « histoires vécues » (à mettre avec les romans) et les biographies de personnages historiques (à mettre avec les livres sur l'histoire) ?

La catégorie des « livres religieux » pose un problème autre : si l'on retient une acceptation large et que l'on considère que les textes religieux proprement dit (« livres saints » : Evangiles, Bible, Coran...) doivent y être inclus au même titre que les écrits sur la religion, on est face à un problème d'interprétabilité de l'agrégat, les motivations de lecture des divers ouvrages de la catégorie n'ayant rien à voir les unes avec les autres ; si l'on retient une acceptation étroite, sans les textes religieux et autres livres saints, on risque des erreurs de déclaration ; il y a fort à craindre que de nombreux enquêtés, ne voyant nulle part ailleurs dans la nomenclature un mot évoquant la religion, n'y mettent aussi ici les textes religieux (au lieu de les mettre dans la rubrique « autres types de livres », ce qui serait la bonne pratique).

Dans la même rubrique, l'usage de la catégorie « sciences humaines » contredit les conseils habituels de lisibilité : qui est capable de savoir quelles disciplines sont des sciences humaines ? Un livre sur les horoscopes, la chiromancie et autres phénomènes de voyance est-il à classer dans cette rubrique (on se souvient sans doute du tollé qui a agité le milieu des sociologues quand l'un deux a accepté la thèse d'E. Tessier comme une thèse de sociologie !

Les lecteurs du « Da Vinci code », au vu de la présentation faite par l'auteur affirmant que tout ce qui est écrit est vrai, peuvent avoir l'impression de lire un livre sur la religion, ou sur l'histoire plutôt qu'un roman policier.

Question L3 : « Au total, combien de livres environ avez-vous lus au cours des 12 derniers mois, en dehors de vos obligations scolaires ou professionnelles ? » avec en remarques « hors bandes dessinées, revues, journaux, magazines, livres lus aux enfants » et « 1 livre = 1 titre ». et toujours, en modalités de réponse, le même code fréquentiel en contradiction avec le registre de dénombrement adopté dans la question.

La question a beaucoup évolué par rapport au test, où était adoptée la formulation suivante « En tenant compte de vos lectures de vacances, combien de livres (hors bandes dessinées) avez-vous lu en moyenne au cours des douze derniers mois », avec les mêmes modalités de réponse. On notera en particulier le changement de « en moyenne » par « au total », ainsi que la rédaction plus précise de la remarque (en particulier le cas des livres lus aux enfants, évoqués car ils étaient apparus sources d'erreur dans les tests préparatoires à l'enquête méthodologique et la précision selon laquelle il faut compter pour un les divers tomes d'un même ouvrage). Mais la modification essentielle est venue du changement dans l'ordre du questionnement. Dans le texte, on demandait d'abord combien de livres, avant d'entrer dans le détail des types de livres lus ; désormais on facilite l'effort de mémoire avec le recensement des divers types d'ouvrage avant de s'essayer à la quantification volumétrique, ce qui doit améliorer le relevé. Restent la difficulté à se remémorer tout ce que l'on a lu, sans avoir la tâche facilitée par le remplissage de sous-totaux décomposant la tâche, et le fait que certaines précisions ne suffisent pas à lever complètement l'ambiguïté : il arrive que les divers tomes aient des sous-titres différents ; cela suffit-il à les faire compter pour 2 ? L'interprétation du résultat obtenu est de plus délicate, car on compte pour un à la fois un opuscule de quelques dizaines de pages et un roman fleuve de plus de 1000 pages. La question ne fournit donc pas un indicateur fiable de l'intensité des pratiques de lecture.

Question L6 : « En dehors des journaux, revues, livres scolaires et professionnels, combien de livres y a-t-il dans votre ménage ? » avec en remarque « sont inclus les dictionnaires, les livres pratiques et les bandes dessinées » et comme modalités de réponse des tranches (aucun, entre 1 et 29, entre 30 et 99, entre 100 et 199, 200 ou plus ».

Apparemment anodine, cette question soulève cependant, à la réflexion, quelques points délicats, qui peuvent se révéler cruciaux pour les ménages de lecteurs peu fréquents, qui ont peu de livres. Telle qu'elle est formulée, la question est relative au présent, soit au jour de l'enquête. Compte-t-on alors les livres empruntés en bibliothèque et qui sont en cours de lecture ? Il y a fort à parier que la plupart des personnes répondront en incluant seulement les livres dont ils sont les propriétaires, mais il peut y avoir des variations d'un ménage à l'autre. Un livre initialement acheté dans le cadre des études (par exemple un roman, une pièce de théâtre au programme du cours de français...) et conservé ensuite devient-il un élément à part entière de la bibliothèque et doit-il être compté ou faut-il toujours l'éliminer, en se référant à la cause initiale de l'acquisition ? Si l'on voulait pousser la réflexion à son terme, comme rien n'indique que le livre doit être -ou avoir été- lu pour compter, on pourrait se demander s'il faut ou non inclure les volumes que l'on utilise comme décoration, à cause de la qualité esthétique de leur reliure. Enfin le mot « ménage » sans autre précision est peut-être insuffisant pour bien indiquer sans risque d'oubli qu'il faut compter les livres de tous les individus (et ici, aussi, les livres des enfants que l'on n'élimine plus comme à la question L3), qu'ils soient stockés dans la résidence principale, secondaire...

Question EM1 : « En dehors de la radio et de la télévision, combien de fois environ avez-vous écouté de la musique au cours des douze derniers mois, que ce soit chez vous ou ailleurs ? » avec la remarque : « y compris l'écoute en voiture, avec un baladeur. On exclut l'écoute à la radio, à la télévision et les concerts. Hors écoute passive imposée (bar, lieux publics...) ». Comme précédemment, la réponse est prévue au travers du code fréquentiel inadapté au libellé de la question. A nouveau, si la remarque n'est pas lue par l'enquêteur, il y a un risque fort d'hétérogénéité

des réponses, car l'exclusion des concerts, qui n'est pas dans la question elle-même n'a rien de naturel.

Question EM2 : « En dehors de la radio et de la télévision, quels sont les genres de musique que vous écoutez le plus (trois réponses possibles)

1. Chansons ou variétés françaises
2. Chansons ou variétés internationales
3. Techno, musiques électroniques
4. Musiques du monde (reggae, salsa...) ou régionales
5. Rap
6. Rock
7. Jazz
8. Musique classique, opéra
9. Autre type de musique
10. Aucun en particulier »

Ce sont bien évidemment les limites entre les rubriques qui peuvent poser problème, en dehors de la classique question de l'éventuel avantage qu'ont les genres cités en premier sur la carte (pour les éclectiques qui écoutent plus de trois types de musique, il y a un risque certain que la fin de la carte, au delà du troisième item cité ne soit pas lu : or il ne s'agit pas que d'un problème théorique, car dans l'enquête près de 40% des répondants ont déclaré écouter trois genres de musique (un peu moins de 22% n'en écoutent pas, 19% écoutent un seul type de musique, 20% deux).

Parmi les genres difficiles à classer, on peut citer la musique contemporaine (3, 8 ou 9 ?), les musiques classiques indiennes, chinoises, indonésiennes (4, 8 ou 9). Le zouk est certainement à mettre en 4, mais n'y a-t-il pas un risque que les amateurs répondent 1 (après tout, la Martinique étant française, il s'agit bien de chansons ou variétés françaises...). Le Folk est-il en 4, en 6 ou en 2 ? il s'agit en fait d'un genre à part qui se rattache mal à tous les autres.

Question EM4 : « Dans votre ménage, combien y a-t-il de disques (vinyles ou compacts) et de cassettes audio musicales ? », avec la remarque « On exclut les CD et cassettes vierges, disques et cassettes humoristiques ou de lectures d'histoires. On inclut les CD gravés et cassettes enregistrées par le ménage ».

A nouveau la remarque est essentielle, d'autant plus qu'ici (contrairement à ce qui a été fait pour la télévision et les DVD, on inclut les disques enregistrés par le ménage). L'usage de tranches pour la réponse simplifie la tâche (on notera seulement que la formulation de la question appelle une réponse en clair et que si l'enquêteur ne lit pas les tranches cet effet simplificateur est amoindri). Il reste quand même une délicatesse en théorie : un coffret de 2 ou 3 cd (cas fréquent en musique classique, opéra surtout) compte-t-il comme 1 ou comme 2 ou 3 ?

Question SC1 : « Au cours des douze derniers mois, y compris pendant vos vacances, êtes-vous allé (e) (en dehors de vos obligations scolaires ou professionnelles) :

1. au cinéma
2. voir une pièce de théâtre
3. voir un spectacle historique, un son et lumière
4. voir un spectacle de danse
5. au cirque
6. voir un spectacle comique, une comédie musicale, un spectacle de variétés
7. voir un opéra, une opérette
8. à un concert »

Cette question, relative à un domaine spécialement étudié dans l'enquête méthodologique, a été abondamment commentée dans le corps du texte. On rappellera donc seulement brièvement les problèmes qu'elle pose : problèmes de datation précise par rapport à la limite des 12 mois, oubli, risque de confusion avec les spectacles vus à la télévision si l'enquêteur reformule maladroitement, quelques problèmes de frontières des diverses rubriques (spectacle de danse en particulier, mais aussi autour de spectacles de théâtre qui peuvent ne pas être de véritables « pièces » : par exemple des lectures de poésie, des one man show ou du café théâtre qui peuvent ne pas être comiques et donc ne pas rentrer dans la rubrique 6 ; à la question SC4 concernant le festival de théâtre on précise qu'il peut s'agir de lecture publique, de conte....met-on ces cas avec les pièces de théâtre ?).

La question SC2 détaille la modalité 8 et fait préciser le type de musique écouté lors du concert, avec la même nomenclature (et donc les mêmes remarques) qu'à la question EM2. Mais à nouveau, le passage en revue des divers types de musique n'est fait qu'en cas de réponse positive à la question sur le « concert » : or il y a fort à parier que ce terme est encore souvent associé dans l'esprit des gens à la musique classique, qu'il n'est pas adapté à certains types de musique (techno par exemple), que nombre de ceux qui sont allés applaudir leur vedette préférée considèrent qu'ils sont allés entendre Mr X, ou Mme Y et pas allés au concert et que donc il y a risque de sous-déclaration. Notons aussi que l'évolution contemporaine a vu se multiplier des genres intermédiaires qu'il est difficile de classer (le travail d'un vidéaste est-il à classer avec le cinéma ou à inclure dans une éventuelle rubrique « art contemporain » ?)

Question SC3 : « Au cours des douze derniers mois, êtes vous allé(e) à un ou plusieurs festivals ? »

Nous avons commenté dans le corps du texte, les ambiguïtés autour de la définition de festival. Ceci est aggravé par l'ordre des questions : le type de festival (musique, spectacle de rue...) n'est précisé qu'à la question suivante. Compte-tenu du système de filtre, ce rappel des genres ne peut servir d'aiguillon pour la mémoire. Il aurait été bien préférable de lister les divers types de festival avant de faire répondre oui ou non à la question globale. On peut faire une remarque supplémentaire : rien ne permet de savoir si les spectacles auxquels on a assisté au cours du festival sont différents ou non de ceux listés à la question SC1. Ce possible double compte (exemple : quand on va au festival d'Avignon, on va aussi au théâtre, quand on assiste aux festivals de Bayreuth, Salzbourg ou Aix, on va aussi à l'opéra...) risque d'atteindre des proportions importantes, suite à la multiplication récente des festivals (environ 20 fois plus maintenant qu'il y a vingt ans).

Question SC5 : « Au cours des douze derniers mois, y compris pendant vos vacances, avez-vous :

- 1 visité un monument historique, y compris château, édifice religieux, site historique ou préhistorique, ancien site industriel, quartier ancien ? (exemples : Grottes de Lascaux, maison natale de Balzac, jardin du château de Versailles, Mont Saint-Michel)
- 2 vu une exposition d'art (peinture, sculpture, photographie)
- 3 vu une exposition d'un autre genre, de sciences et techniques, d'artisanat par exemple
- 4 visité un musée

»

La précision « en dehors de vos obligations scolaires ou professionnelles », toujours valable, n'est pas rappelée (elle a été dite en introduction de la partie sortie culturelle, rappelée pour les spectacles, mais pas ici...) ce qui a peut-être eu pour effet que certains ont oublié cette exception.

Suite à la préparation et aux discussions autour de l'enquête méthodologique, cette question a été nettement améliorée par rapport à la version du test : toutes les précisions autour de la visite d'un monument historique ont été rajoutées : il n'y avait rien dans le questionnaire initial.

Reste que l'ambiguïté soulignée dans le corps du texte sur ce que l'on entend par « visiter » n'est pas résolue. La frontière entre 2 et 3 n'est pas toujours simple à préciser (une exposition ethnographique, par exemple celle qui a eu lieu il y a quelques années sur les rites autour de la mort, est plutôt à mettre en 3, mais il y avait aussi des œuvres d'art exposées, et la motivation peut être plus proche de celle qui anime les visiteurs des expositions de type 2....Quand l'exposition se tient dans le cadre d'un musée, on doit sans doute répondre oui aux deux items, surtout quand on doit traverser certaines salles du musée pour accéder à l'exposition : dans le décompte, une seule visite va donc compter deux fois...il faut bien se le rappeler lors de l'interprétation...Quand le musée est dans un monument historique, il faut sans doute aussi déclarer 1 et 4 ; mais est-on sûr de l'homogénéité des comportements sur ce point : le visiteur du Louvre déclare-t-il qu'il a par là-même visité un monument historique ; à l'inverse le visiteur du château de Versailles ou de Chantilly n'oublie-t-il pas que sa visite inclut celle d'un musée ?

Le type de musée visité est précisé à la question suivante (à nouveau trop tard pour servir d'aide mémoire lors de la question initiale !)

Question SC6 : « S'agissait-il d'un musée...

- 1 . De peinture, sculpture, de l'Antiquité jusqu'au début du 20ème siècle
2. D'art moderne ou contemporain
3. De préhistoire ou d'histoire

4. De sciences et techniques, d'histoire naturelle
5. D'arts et traditions populaires, d'artisanat ou d'un écomusée
6. Spécialisé, de l'automobile, de la mode, du jouet par exemple
7. D'un autre genre »

Les établissements à cheval sur deux rubriques sont sans doute nombreux : de nombreux musées des beaux-arts, en France ou à l'étranger, ont des collections d'archéologie préhistorique (rubrique 3), des antiques et des peintures et sculptures antérieures au XXème siècle (rubrique 1) et des collections contemporaines (rubrique 2), voire d'art populaire (où commence le Grand Art et où finit l'art populaire, aucune définition n'est d'ailleurs donnée...) (rubrique 5). L'enquêté déclare-t-il plusieurs oui pour une seul visite ou un seul, correspondant soit au genre dominant (mais dans quel sens : nombre d'objets, de salles, de chefs d'œuvre « étoilés »... ? rien n'est précisé) soit à sa motivation principale de visite ?

Question PA1 : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous, en dehors de vos obligations scolaires ou professionnelles...

1. Ecrit un journal intime, des poèmes, des nouvelles, des romans ?
2. Fait du dessin, de la peinture, de la sculpture, de la gravure ?
3. Fait de la poterie, de la céramique ou un autre artisanat d'art ?
4. Fait du travail amateur ?
5. Fait du chant, participé à une chorale ?
6. Joué d'un instrument de musique ?
7. Fait de la vidéo ?
****en dehors d'événements particuliers comme les voyages ou les fêtes (mariage...)*****
8. Fait de la photographie ?
****en dehors d'événements particuliers comme les voyages ou les fêtes (mariage...)***** »

Question PA2 : « Etes-vous membre d'une ou plusieurs associations artistiques ou culturelles ? »

Cette question est ensuite précisée par une interrogation sur le degré d'implication (bénéficiaire des activités ou membre actif) et une sur le cadre dans lequel œuvre cette association (liée ou non à l'entreprise, à l'école ou l'université)

La dernière partie du questionnement s'intéresse aux activités sportives.

Question SP1a/SP1b : « (En dehors de vos trajets domicile-travail ou lieu d'études), choisissez-vous de marcher ou d'utiliser le vélo pour vous déplacer ou faire de l'exercice ? »
(avec, comme modalités de réponse, souvent, occasionnellement, jamais)

Question SP2 : « Au cours des douze derniers mois, y compris pendant vos vacances, avez-vous pratiqué même occasionnellement »

1. La course à pied, le footing, l'athlétisme ?
2. La natation, la plongée ? ***dont aquagym, water-polo, natation synchronisée***
3. Le vélo ? **dont bi-cross, VTT, cyclotourisme**
4. Le roller, le skate ?
5. La gymnastique, la gymnastique d'entretien, le yoga ? **dont gymnastique artistique, aérobic, fitness, step, gymnastique volontaire, vélo d'appartement, rameur, culture physique, relaxation*****
6. La danse ? ****dont danses folkloriques, hip hop, hors sorties en discothèque ou soirées dansantes*****
7. La musculation ? ***dont haltérophilie, tir à la corde, culturisme*****
8. Le judo, le karaté, l'aïkido ou un autre art martial ?****dont jiu-jitsu, kendo, kung-fu, taïchi chuan, taekwondo*****
9. La boxe, le full contact, la lutte ou un autre sport de combat ? *****dont kick-boxing, muay thai*****
10. Un sport de neige : le ski, le surf ? ***dont traîneau*****
11. Un sport de glace : le patinage, le hockey ? ***dont curling, bobsleigh*****
12. la randonnée pédestre, les courses d'orientation, le trekking, le raid ?

13. La randonnée en montagne, l'escalade, l'alpinisme, la spéléologie ? ***dont canyonisme, raquettes à neige, via ferrata*****
14. Le football
15. Le rugby
16. Le basket, le handball, le volley ou un autre sport collectif ? ***dont baseball, cricket, hockey sur gazon*****
17. le tennis
18. Le tennis de table, le badminton, le squash ? *****dont pelote basque***
19. La pétanque, le billard ou un autre sport de boules ?
20. La pêche ?
21. La chasse
22. La voile, la planche à voile ? *****dont plaisance, char à voile*****
23. Le canoë, l'aviron, le ski nautique, le surf ou un autre sport de glisse sur eau ? ***dont rafting, bodyboard, kayak, joutes*****
24. L'équitation ou la randonnée équestre ? ***dont dressage, poney, tourisme équestre, voltige, course camarguaise ou landaise *****
25. la moto, le kart, la course automobile ou un autre sport mécanique ? ***dont motonautisme, modélisme radioguidé*****
26. Le golf ?
27. Un autre sport ? ****dont escrime, bowling, sport aérien, tir, tir à l'arc, fléchettes, ball-trap, arbalète, ULM, parachute, deltaplane, aéromodélisme***** »

La réponse était en oui, non, complétée en cas de réponse positive, par une indication de fréquence « régulièrement tout au long de l'année ou presque, de temps en temps tout au long de l'année ou presque, seulement pendant les vacances ou à certaines périodes ». et de volume (« combien de jours environ, avec toujours les modalités de réponse fréquentielles).

Cette batterie de questions a été fortement modifiée lors de la mise au point, par rapport à ce qui figurait au premier test. Toutes les précisions portées en remarques ont été ajoutées (avec toujours la question de savoir si c'est suffisant, puisqu'elles ne sont lues qu'en cas de question de la part de l'enquêté : ceci semble particulièrement gênant pour la rubrique « autre sport », car sans rappel d'un contenu, vu la grande diversité des activités incluses dans ce poste balai, il y a fort à parier que les oubliés soient nombreux ; ainsi il semble y avoir peu de chances qu'un amateur d'aéromodélisme pense à l'indiquer). Les modalités 8, 9 étaient formulées d'une façon beaucoup plus abstraite, puisqu'elles utilisaient les vocables d'art martial et de sport de combat, sans donner aucun exemple. La modalité 12 évoquait la « marche sportive », le mot randonnée n'étant qu'entre parenthèses et donc susceptible d'être omis. La modalité 23 était relative au sport de glisse sur eau, et ne donnait qu'entre parenthèses les exemples, de même que la modalité 25 qui mettait en avant le vocable de sport mécanique !

Question SP23 : « Au cours des 12 derniers mois, êtes-vous allé(e) voir un match, une course, un tournoi ou un autre événement sportif ? *exemple : match de basket, compétition d'athlétisme, courses hippiques, rallye automobile, meeting aérien*******

De façon analogue à ce que l'on a évoqué dans le cas des spectacles culturels, le risque est que le répondant n'accorde pas assez d'attention au libellé exact (est allé voir) et réponde oui à tort parce qu'il a regardé une retransmission télévisée d'un match. Comme les exemples ne sont pas lus, il y a aussi un fort risque que celui qui a assisté seulement à un meeting aérien réponde non à tort, faute de concevoir qu'il s'agit là d'un spectacle sportif. Il aurait été préférable de lire dans le corps de la question cette précision (les autres exemples sont beaucoup plus évidents et ne posent pas le même problème). Sur cet aspect, le test était encore moins satisfaisant, le vocable au centre de la question étant celui d'événement sportif et très peu d'exemples étant donnés.

Ce (fastidieux ?) passage en revue du questionnaire souligne bien que l'on est face à un questionnaire qui ne présente pas de défaut colossal, mais plutôt une multitude de petits détails qui auraient pu être mieux précisés. Le problème de fond est bien plutôt un problème de temps de passation. Pour faire tenir le tout en 20 minutes, l'enquêteur n'a d'autre choix que de passer en revue toutes les pratiques sans laisser vraiment le temps au répondant de faire l'effort de réflexion nécessaire pour cerner le contenu exact de chaque rubrique et pour faire le travail de remémoration indispensable à une quantification précise. Le caractère artificiel de la limite à 12 mois est aussi un

inconvénient, et il aurait mieux valu recenser dans un premier temps l'existence de la pratique sur une période beaucoup plus longue, éventuellement le cycle de vie, puis à préciser ensuite la pratique récente plutôt d'ailleurs en faisant dater approximativement la dernière occurrence qu'en demandant un décompte affiché comme précis sur une période bien délimitée (exemple de questionnement possible : « vous est-il arrivé de faire... ? » « La dernière fois c'était il y a moins d'un mois, de six mois, d'un an, de 5 ans...etc. ». mais évidemment il faut plus de temps : le gros problème de cette enquête est bien celui-là : vouloir avoir en très peu de temps beaucoup d'information précise sur un grand nombre de pratiques !